

REUNION INASS du 14 Décembre 2008

ODJ

- 1) Bilan formations plongeurs souterrains 2008 :**
- 2) Bilan formation de cadres 2008:**
- 3) Bilan encadrements INASS:**
- 4) Prévisions formations plongeurs 2009 :**
- 5) Prévisions formations de cadres 2009:**
 - 5.1) IASS,
 - 5.2) MASS
 - 5.3) INASS
- 6) Règlement intérieur du collège des INASS:**
- 7) Brevets fédéraux:**
- 8) Questions diverses:**
 - 8.1) Faut-il formaliser le rôle de Directeur de Plongées Complexes ?
 - 8.2) Nécessité d'une formation: "choix et fabrication des mélanges" ?
 - 8.3) Évolution des recommandations plongées complexes : compléments "recycleur" proposés par le groupe de travail du 6/12.
 - 8.4) Autres questions diverses : stage recycleurs IDFP.

PRESENTS :

STEFANATO Jean-Pierre, DOUCHET Marc, CESARANO Serge, CIESIELSKI Lucien, BEYRAND Gerald, MORET Christian, NOUAILLAC Daniel, GUIVARCH Yannick, ARNEFAUX Jean-François

EXCUSES :

GAUCHE Bernard, JULIEN Eric, CAILLERE Laurent, BOLAGNO Patrick (qui a participé à l'ouverture de la réunion), DIGHOOUTH Mehdi.

1) Bilan formations plongeurs souterrains 2008:

Depuis le 1^{er} janvier 2008, 19 agréments de stage ont été délivrés (19 en 2007), 17 stages ont été réalisés :

- 79 stagiaires en découverte,
- 51 stagiaires en initiation,
- 23 stagiaires en perfectionnement,
- 1 stage annulé pour cause de météo défavorable. (3 en 2007)

Soit un total de 153 stagiaires dont 28 femmes.

Tableau I: Formations 2008 nombre de jours et nombre de stagiaires

Région	N° d'agrément	Nbre jours	Stagiaires		
			Découverte	Initiation	Perf.
CENTRE	P 08-05-1/4	4			5
	I 08-11-8/11	4		9	
CIALP	D 08-03-08	1	2		
	I 08-03-08/09	2		12	
	P 08-05-8/11	4			7
IDF- PICARDIE	D 08-09-29	1	8		
EST	(1)	2		6	
		2		2	
PM	D 08-03-22/23	Pas de compte-rendu transmis			
PROVENCE	I 08-11-1/2	2		12	
	D 08-03-16	1	17		
RABA	D 08-03-01	1	12		
	D 08-03-02	1	5		
	D 08-03-22	1	8		
	D 08-03-23	1	10		
	D 08-03-29	1	9		
	D 08-03-30	1	6		
	P 08-05-1/4	4			11
	D 08-09-06	Annulé cause météo défavorable			
	D 08-09-20	1	2		
I 08-10-18	1		10		
BILAN 2008		35	79	51	23

(1) communiqués le jour de la réunion

De façon générale, les compte- rendus font apparaître que les stagiaires sont régulièrement surpris, intéressés et gardent, pour une majorité d'entre eux, une bonne impression des stages. De même il est fréquent que l'encadrement soit vivement remercié pour la disponibilité, la patience, l'attention.... dont il a fait preuve. Il faut toutefois noter pour 2008 des demandes de formation non réalisées par manque de places disponibles dans les stages effectués. Alors que pour d'autres stages des désistements de dernière minute ont été enregistrés.

Le collège a également examiné plusieurs tableaux qui donnent des indications d'activité depuis 2006 (sous réserve des comptes-rendus de stages transmis au délégué du collège). Il faut toutefois noter que pour cette année 2008 plus de 94% des stages ont fait l'objet d'un compte-rendu ce qui nous permet d'avoir des chiffres un peu plus précis.

Tableau II: Nombre de stagiaires

	Découverte	Initiation	Perf.	Autres
2006	15	31	27	11
2007	88	46	28	0
2008	79	51	23	0
BILAN 2006-2008	182	128	78	11

Les 11 stagiaires inscrits à la rubrique autres en 2006 correspondent à deux stages particuliers. Un qui correspondait à un 2^{ème} perfectionnement en IDF et un second qui avait pour thème: fil, relais et propulseur, organisé par la région Centre pour des plongeurs qui avaient déjà fait un stage de perfectionnement.

Tableau III: Nombre de stagiaires par région

	2006	2007	2008
CIALP	21	20	21
CENTRE	14	15	14
PM	7	28	
IDF	14	0	8
RABA	11	58	73
EST		4	8
PROVENCE	17	37	29

Ce tableau permet de constater :

- ✚ certaines régions ont une activité régulière,
- ✚ la région RABA réalise une forte progression, son dynamisme peut être expliqué par la relative jeunesse et le nombre important de cadres formés ces dernières années.

Tableau IV: Proportions femmes/hommes dans les stages

	2006	2007	2008
TOTAL	84	162	153
FEMMES	7	21	28
HOMMES	77	141	125

Ce tableau, réalisé avec les rapports transmis au délégué du collège, est forcément incomplet en particulier pour l'année 2006. Pour 2008 nous pouvons noter que la proportion de femmes stagiaires est pratiquement équivalente au nombre de licenciées à la fédération.

2) Bilan formations cadres 2008:

Le bilan des formations de cadres 2008 fait état de 22 jours de formations. 7 élèves IASS et 12 élèves MASS ont participé à ces formations. Certains chiffres doivent être relativisés par le fait qu'un même élève, pour réaliser les différents modules de sa formation, doit participer à plusieurs stages.

Tableau V: Récapitulatif des formations de cadres en 2008

Région	N° d'agrément	Nbre jours	Cadres Stagiaires		Stagiaires /jours
			IASS	MASS	
CENTRE	C 08-05-1/4	4		2	8
	C 08-11-8/11	4		2	8
CIALP	C 08-03-08/09	2	1	2	6
	C 08-05-8/11	4	1	2	12
IDF-PICARDIE	C 08-09-29 IDF	1	2		2
RABA	C 08-03-24	1		1	1
	C 08-03-29	1	1		1
	C 08-03-30	1	1		1
	C 08-05-1/4	4	1	3	16
		22	7	12	55

Le collège a ensuite examiné plusieurs tableaux qui reprennent sous des formes diverses la formation de cadres depuis plusieurs années.

Tableau VI: Nombre de diplômes attribués par an.

	2005	2006	2007	2008
INITIATEURS	5	7	5	2
MONITEURS	2	6	0	6

Il est intéressant de noter une relative constance pour les formations d'initiateurs sur les années 2005 à 2006 alors que la formation de moniteurs semble suivre une courbe plus bisannuelle, peut être due à la teneur de la formation?

Tableau VII: Récapitulatif formations de cadres 2006 et 2007.

2006		Nbre jours	IASS	MASS	Hommes x jours
CIAS	C 06-03-11	2	3		6
	C 06-05-05/08	4	4	4	32
RABA	C 06-10/11	4	3		12
PROVENCE	C 06-11-11/12	2	4		8
		12	14	4	58
2007					
CIAS	C 07-03-17	2	1	1	4
	C 07-05-17/20	4	1	1	8
Centre	C 07-05-05/08	4		2	8
	C 07-10-5/7	3		2	6
PM	C 07-03-17/18	2	1		2
	C 07-04-14/15	2	1		2
EST	C 07-05-11/13	3	1		3
PROVENCE	C 07-03-18	1	1		1
	C 07-11-10/11	2	2	1	6
RABA	C 07-03-31/1	2	1		2
	C 07-05-5/7	3	1		3
		28	10	7	45

Le collège a examiné avec attention les différents tableaux proposés, ils permettent d'avoir une idée plus précise de la formation de cadres dans notre discipline. Il faut toutefois relativiser les analyses car la formation de cadres, sous cette formule, est relativement récente et nous aurons besoin de quelques années supplémentaires pour obtenir une analyse plus précise.

En ce qui concerne la formation de IASS, deux stagiaires ont débuté leur formation depuis plus de 2 ans, alors que notre réglementation précise: "**le stage final doit être réalisé moins de 9 mois après le stage de mise en situation et moins de 2 ans après le stage initial.**" (5 mai 2006 pour l'un et 21 juin 2006 pour l'autre) en conséquence le collège décide à l'unanimité de les retirer des listes de stagiaires. Ils pourront se représenter à une formation IASS, mais ils devront la faire entièrement.

Pour l'épreuve d'assistance: le collège souhaite que cette épreuve soit une épreuve d'assistance aquatique d'une part et que seuls des cadres participent à cette épreuve aux différents postes avec une préparation minutieuse et réaliste. Pour autant les mises en situation impromptues en post-siphon expérimentées par Yannick présentent un intérêt pour l'évaluation des stagiaires MASS.

3) Bilan encadrement INASS:

Ce bilan est basé sur l'examen d'un tableau qui précise le nombre de jours d'encadrement réalisés par les INASS sur la période 2004-2008. Les données sur le tableau sont notées au vu des comptes-rendus d'activité transmis au délégué des INASS sur cette période.

Tableau VIII: Récapitulatif du nombre de jours d'encadrements INASS 2004-2008

	2004	2005	2006	2007	2008
TOULOUMDJIAN Claude		1		4	1
STEFANATO Jean-Pierre	4	4	9	6	8 +1
DOUCHET Marc		8	2	4	3 +1
CAILLERE Laurent			2	3	
CESARANO Serge					5 +1
CIESIELSKI Lucien			2	3	4 + 1
BEYRAND Gerald		4	6	4	1 +1
BOLAGNO Patrick		8	2	4	3
MORE Christian		8	2	4	3 +1
GAUCHE Bernard	4	4	4	6	4
DIGHOUTH Mehdi	9	9	2	2	
NOUAILLAC Daniel	2	4	6	6	6 +1
GUIVARCH Yannick				4	8 +1
JULIEN Eric	8	6	2	2	
ARNEFAUX Jean-François	En déplacement à l'étranger retour fin 2008				+ 1

Commentaires sur ce tableau :

- Claude TOULOUMDJIAN a démissionné en 2008 du collège des INASS.
- Laurent CAILLERE a eu des problèmes de santé et une interdiction de plonger en 2008, il est donc maintenu.
- Lucien CIESIELSKI informe le collège qu'il a participé à 4 jours de formation en 2008 (tableau réactualisé).
- Nous n'avons pas d'information de la part d'Eric JULIEN et Mehdi DIGHOUTH pour 2008 : Daniel va leur écrire pour demander des explications.
- JF ARNEFAUX séjournait à l'étranger depuis 2005, il prévoit de reprendre une activité normale d'enseignement en 2009 : maintien.

A la demande de Marc, approuvée par l'ensemble des participants, les réunions du collège et les participations aux journées de travail ou de réflexion sur l'enseignement organisées par la CNPS ou le collège des INASS seront comptabilisées dans les 3 jours annuels obligatoires prévus par le document de référence. Cette nouvelle donnée est prise en compte dans le tableau VIII.

4) Prévisions formations plongeurs 2009:

Intitulé	Lieu / date	Contact / Téléphone	Contact Mail
Journée Découverte	Cassis 15 mars	Marc Douchet 04 91 78 04 52	douchetmarc@wanadoo.fr
Journée Découverte	BSA (07) 28 Mars	Michel Conte 06 08 86 59 07	contemichel@wanadoo.fr
Journée Découverte	BSA (07) 29 Mars	Briolle Thierry 06 74 80 54 10	thierry.briolle@hotmail.fr
Journée Découverte	Châtillon / Seine 19 septembre	Mégessier 06 65 15 00 33	megessier_bruno@yahoo.com
Journée Découverte	Châtillon / Seine 20 septembre	Bruno Mégessier 06 65 15 00 33	megessier_bruno@yahoo.com
Journée Découverte	BSA (07) 11 octobre	Charbonnier Eric 06 01 87 72 92	charbonnier.eric@cegetel.net
Journée Découverte	BSA (07) 12 octobre	Charbonnier Eric 06 01 87 72 92	charbonnier.eric@cegetel.net
Stages d'Initiation	Rocamadour (46) 7/8 mars	Gilles JOLIT 06 09 78 01 31	gilles.jolit@wanadoo.fr
Stages d'Initiation	Miers (46) 1/3 mai	Yannick GUIVARCH 06 31 89 18 19	yannick.guivarch2@wanadoo.fr
Stages d'Initiation	Châtillon (21) 15 /17 mai	Lucien CIESIELSKI 03 88 61 52 60	lucien.ciesielski@orange.fr
Stages d'Initiation	BSA (07) 18/19 avril	Laurent Bron 06 20 97 31 82	laurent.bron@voila.fr
Stages d'Initiation	Châtillon (21) 24/25 Octobre	Bruno Mégessier 06 65 15 00 33	megessier_bruno@yahoo.com
Stages d'Initiation	Cassis (13) 14/15 novembre	Marc Douchet 04 91 78 04 52	douchetmarc@wanadoo.fr
Stage de Perfectionnement	Gramat (46) 21/24 Mai	Claude BENISTAND 06 66 23 83 06	benistandc@free.fr
Stage de Perfectionnement	Lot 21/24 mai	Jean Pierre STEFANATO 06 75 38 51 76	jp.stef@wanado.fr
Stage de Perfectionnement	Villers/Saulnot(70) 26 /28 juin	Lucien CIESIELSKI 03 88 61 52 60	lucien.ciesielski@orange.fr
Stage de Perfectionnement	Miers (46) 11 /15 novembre	Yannick GUIVARCH 06 31 89 18 19	ck.guivarch2@wanadoo.fr
Stage Perfectionnement techniques de corde	Lot (46) 12-13 Septembre	Gilles JOLIT 06 09 78 01 31	gilles.jolit@wanadoo.fr
Rencontres recycleurs	Châtillon (21) 10/11 octobre	Bruno Mégessier 06 65 15 00 33	megessier_bruno@yahoo.com

5) Prévisions formations cadres 2009:

5.1) IASS:

Plusieurs candidats ont transmis un dossier pour participer à une formation en 2009. Les dossiers ont été examinés par le collège.

Le dossier présenté pour Laurent LABOUBEE ne soulève aucune discussion.

Dossiers soumis à discussion : Michel CONTE, Cyril WACONGNE, Bernard SOULAS : les dossiers sont incomplets: en effet les 5 cases spéléo doivent être remplies. Les INASS réaffirment la nécessité d'une expérience de la spéléologie. Daniel écrira aux MASS qui ont validé les 3 dossiers pour leur rappeler qu'un dossier doit être complet. L'expérience attendue ne se résume pas à la spéléo verticale, le but étant d'acquérir une connaissance minimale du milieu et des principaux modes de progression. Pour ces 3 dossiers, le collège demande aux candidats de compléter leur expérience spéléologique, en attendant, ils sont gardés en réserve.

5.2) MASS:

Formation en cours : Célian CAYZAC.

Demande de Frank VASSEUR : il est dans la même situation que les IASS validés en 2008 dès l'obtention de leur brevet d'initiateur club, selon les dispositions arrêtées à l'AG du 27 mars 2004 de la CNPS concernant les anciens cadres. Pour concrétiser son acte de candidature Daniel lui demandera de remplir un dossier de MASS.

5.3) INASS:

Claude BENISTAND est pressenti comme futur INASS. Le texte actuel qui régit le collège des INASS exige une pratique de 3 ans en tant que MASS et une demande du candidat. Daniel va donc demander à Claude de faire un courrier au collège, mais sa nomination ne pourra être effective avant fin 2009 en raison du délai de 3 ans et sera donc soumise au collège des INASS de 2009.

Lors de cette discussion, la question d'une contribution à l'avancement technique, théorique ou pédagogique de la plongée souterraine est à nouveau évoquée. De l'avis général, cette contribution est utile et intéressante pour notre activité mais pas prévue dans le document de 2004 qui fait référence pour le fonctionnement de ce niveau de cadres. En conséquence le collège décide que cette question sera traitée lors de l'élaboration du RI du collège.

6) Règlement intérieur du collège des INASS:

- 6.1) La question portait sur l'opportunité d'un règlement intérieur pour le collège:
Après échange, l'utilité d'un RI simplifié est confirmée afin de préciser le mode de fonctionnement du collège, ses relations avec la CNPS, ses prérogatives, le mode de nomination des INASS, Gérald se charge de piloter ce chantier pour 2009. Jean-Pierre envoie à chacun pour référence le RI des instructeurs de la Technique.
- 6.2) Laurent, sur son courrier électronique (4/12/08) d'excuse pour son absence à cette réunion, a demandé que soit abordée la question du renouvellement du délégué des INASS prévue lors de la réunion du collège le 12/12/04. Par le fait le RI de la CNPS du 16 octobre 2005 validé par le CDN prévoit que le délégué des INASS soit nommé par le Président de la CNPS pour la durée de son mandat. De l'avis du collège, il faudra lever l'ambiguïté dans la rédaction de l'article 3.1 qui laisse penser que le délégué des INASS est désigné par le président de la CNPS alors qu'il est élu par le collège des INASS. Jean-Pierre s'en chargera.

Vu l'heure, (fin de matinée) le collège décide de modifier l'ordre du jour et d'aborder les questions diverses, qui devraient être traitées rapidement, afin de conserver plus de temps pour traiter la question des brevets fédéraux.

8) Questions diverses :

8.1) Faut-il formaliser le rôle de Directeur de Plongées Complexes ?

- En cas de recherche de responsabilités dans le cadre d'une activité organisée, le DP existe de fait. Il s'agit soit du chef de projet au sens du RI de la CNPS, soit du responsable du stage, soit de l'organisateur de la sortie, etc. Donc autant doter ces personnes d'un minimum d'outils qui leur permettront d'assumer leurs responsabilités.
- En conséquence la notion de DP sera explicitée dans la nouvelle mouture des recommandations plongée complexe. Elle sera aussi incluse dans la formation des MASS.

8.2) Nécessité d'une formation « choix et fabrication des mélanges » ?

Marc va préparer un cours sur la fabrication des mélanges, afin d'éviter certaines dérives ou approximations et permettre ainsi à chacun de plonger avec les mélanges les plus adaptés.

Serge se propose de réaliser un mode d'emploi du surpresseur HASKEL qui sera acquis par la CNPS en 2009.

8.3) Evolution des recommandations plongées complexes : compléments recycleur proposés par le groupe de travail du 6/12 : (Annexe I)

Les INASS demandent les modifications suivantes :

- Le mode dégradé d'un recycleur ne peut être proposé comme solution de redondance.
- Le second recycleur doit être opérationnel dans toutes les phases de la plongée.
- Le plongeur doit disposer à toute profondeur d'un gaz respirable en ouvert.
- Supprimer la mention "conséquence de l'arrêt".
- La redondance de la décompression sera explicitée dans les recommandations, en amont du chapitre sur les recycleurs.

8.4) Stage recycleurs proposé par IDFP :

Gérald rappelle que tout acte de formation est interdit sur une machine non CE. Le Collège demande donc que l'action proposée par IDFP soit requalifiée en rencontre, réflexion ou journées d'échange sur la mise en œuvre des recycleurs en PS.

7) Brevets fédéraux :

Cette question a été longuement débattue par le collège.

- Jean-Pierre a commenté la note de cadrage (Annexe II) qu'il a adressée aux INASS au nom de la CNPS.
- Marc intervient sur le souhait de s'inspirer des standards de la CMAS : il propose au contraire de constituer nos propres standards FFESSM indépendamment de ce que propose la CMAS, les équivalences venant dans un second temps. Il rejette en particulier formellement, ainsi que d'autres INASS, l'ouverture aux approches techniques nord-américaines. Jean-Pierre rappelle que plusieurs de nos licenciés sont de fait déjà formés à ces techniques et qualifiés CMAS via des organismes comme TDI par exemple. La question de leur accueil dans nos activités se posera donc forcément.
- Au sujet de la contrainte posée par JPS « la plongée en autonomie et la plongée d'exploration doivent rester libres » Marc, Gérald et plusieurs autres INASS estiment que le niveau 3, plongeur souterrain autonome, s'imposera forcément pour participer aux explorations organisées dans un cadre fédéral. Pour autant les craintes exprimées par la FFS ne sont, à leur avis, pas fondées tant que le code du sport exclura la plongée souterraine.
- Daniel se propose comme pilote national de ce projet, avec le plébiscite de ses pairs. Chaque commission régionale doit mettre en place les groupes participatifs ouverts qui devront enrichir le premier jet des standards, proposé par Daniel sur la base des propositions faites à la CMAS par Claude. Dans les régions qui n'ont pas de commission, les INASS ont pour mission d'organiser ces groupes.
- Le calendrier retenu est :
 - Avant le 20 mars 2009 proposition d'une trame et constitution des groupes régionaux avec un correspondant par région.
 - Le 28 juin 2009 présentation d'une première version.
 - Octobre 2009 validation par la CNPS.

ANNEXE I

Proposition de modification des recommandations V3 2005 chapitre 10 et ajout du chapitre 11. (avant amendement par les INASS)

10 Les recycleurs

L'utilisation du recycleur en plongée souterraine présente de nombreux avantages qui devront être évalués par rapport à la complexité supplémentaire introduite. Leur mise en œuvre dépendra du bilan pour chaque projet.

Les présentes recommandations doivent être respectées aussi lors de la mise en œuvre des recycleurs, en complément des règles d'usage liées à la spécificité des recycleurs, dont les principales sont rappelées ci-dessous.

Sigles : CO = Circuit Ouvert, SCR = circuit semi fermé, CCR = circuit fermé

10.1

Utilisation des scooters

En recycleur, la respiration nécessite un effort non négligeable, facteur favorisant de l'essoufflement. En conséquence, en dessous de 50m de profondeur ou en présence d'un courant sensible, l'utilisation d'un scooter est recommandée.

10.2

Stratégies de secours

En cas de panne complète du recycleur on doit pouvoir gérer les deux phases suivantes : récupérer de l'incident physiologique spécifique à l'utilisation du recycleur (hyperoxie, hypoxie, hypercapnie ou noyade du recycleur) puis assurer le retour.

Récupérer de l'incident : prévoir de pouvoir respirer en CO pendant au moins 5 minutes au point bas avec une PpO₂ ne dépassant pas 1,6 bar et une PpN₂ inférieure à 3,5 bars (dans le cas de plongée avec hélium).

Ressortir du siphon dans des conditions de sécurité

incluant :

- Une autonomie suffisante selon la règle des quarts (soit 2 fois le volume qui serait nécessaire à un retour sans incident).
- Des gaz adaptés à la profondeur
- Une éventuelle décompression
- Le retour peut s'effectuer soit en circuit ouvert soit en recycleur, en mode dégradé (CCR utilisé en SCR) ou sur un recycleur supplémentaire.

10.3

Décompression

Si la redondance d'un CCR est assurée par un système à ppO2 variable (SCR ou CO), il faut prévoir la gestion de ce mode dégradé à savoir :

- réserves de gaz disponibles suffisantes en volume
- mélanges adaptés
- mode de calcul de la décompression, tenant compte du nouveau scénario (tables ou ordinateur)

10.4

Cadre réglementaire

Rappel de l'Arrêté 2004 :

Art. 27. - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la plongée souterraine **uniquement** en ce qui concerne les qualifications requises pour l'utilisation de mélanges en plongée.

Conséquences : l'utilisation de machines non CE n'est pas interdite en plongée souterraine.

Equipement minimum des recycleurs en plongée souterraine :

- Contrôle de PpO2 recommandé sur les SCR et nécessaire sur les CCR (au moins 2 sondes indépendantes).
- Sur les CCR on doit pouvoir couper manuellement l'injection d'oxygène.

Qualification des plongeurs :

- Il est recommandé de commencer la Plongée Souterraine en recycleur en étant accompagné par un plongeur expérimenté en Plongée Souterraine sur ce type d'appareil.
- En phase d'acquisition d'expérience la redondance se fera impérativement en circuit ouvert. L'utilisation de recycleurs en redondance impose une très bonne maîtrise de chacun des appareils utilisés.

Chaque plongeur est responsable de la préparation et de la mise en œuvre du ou des recycleurs qu'il utilise.

Enseignement

L'usage des recycleurs dans le cadre de la découverte et du perfectionnement de 1^{er} niveau est interdit, tant pour cadre que pour le stagiaire.

10.5

Manipulation de l'oxygène

Les recycleurs impliquent la manipulation de mélanges riches en oxygène qui doit être réalisée avec du matériel compatible. En particulier, lors de l'utilisation des lyres de transfert et des surpresseurs, les protections individuelles (vêtements en coton et lunettes) sont recommandées ainsi que la manipulation en extérieur.

11 **Techniques diverses**

11.1

Les propulseurs

11.2

L'équilibrage

11.3

Cloche de décompression

ANNEXE II

BREVETS DE PLONGEE SOUTERRAINE NOTE DE CADRAGE (JPS, pour la CNPS) 4/12/2008

Rappel de la « commande » passée par la CNPS au collège des INASS :

- Réunion du 29 juin 2008 :

La question de la délivrance des brevets de plongeur souterrain est débattue puis mise au vote : la CNPS doit-elle mettre en place des brevets FFESSM de plongée souterraine ? Oui à l'unanimité.

En conséquence, il sera demandé au Collège des Instructeurs de faire rapidement des propositions de brevets, en s'appuyant sur un groupe de travail ouvert.

- Réunion du 12 octobre 2008 :

Lancement groupe de réflexion sur brevets.

Jean-Pierre STEFANATO en concertation avec Daniel NOUAILLAC proposera une trame de réflexion. Il est demandé aux commissions régionales de mettre en place des groupes de travail sur le sujet.

Conduite du projet :

- Structure des qualifications :
 - S'inspirer des standards CMAS.
 - Se placer dans un contexte de plongée guidée ou encadrée.
 - Garder ce qu'on estime nécessaire, sans plus (à débattre par exemple : tuyau long, flèches de marquage, nombre de dévidoirs, ...)
 - Rester ouvert aux différentes approches techniques (bouteilles couplées avec isolateur ou bouteilles séparées, casque ou pas, etc.)
- Contrainte forte : La plongée en autonomie et la plongée d'exploration doivent rester libres.
 - Comment définir un niveau d'autonomie = le plongeur qui n'a pas besoin / ne veut pas de cadre ?
 - Analyser toutes les conséquences réglementaires et juridiques.
- Conséquences sur nos stages et formations :
 - Contenu et programme des stages.
 - Mode de validation et de délivrance des qualifications.
 - Conséquences sur les formations de cadres et leurs prérogatives.
- Méthode de travail :
 - Groupes déconcentrés et participatifs associant une gamme variée de plongeurs (attention au risque de noyautage).
 - Un rapporteur par région, y compris si possible dans les régions sans CRPS (s'appuyer alors sur les codep ou autres structures).
 - Un pilote national (à proposer à la CNPS à l'issue du collège des INASS du 14/12/2008).

- Synthèses et échanges par mail. Voir liste de diffusion spécifique ou espace privé sur le site CNPS.
- Points d'avancement réguliers auprès de la CNPS (par mail).
- Prévoir des réunions des rapporteurs (ou collège des INASS ?).
- La communication externe est du ressort exclusif de la CNPS (enjeux politiques).
- Echéances :
 - Point d'avancement à l'AG du 21 mars 2009.
 - Première version proposée à la CNPS du 28 juin 2009.
 - Version opérationnelle validée par la CNPS d'octobre 2009.
 - Mise à niveau des cadres (MASS et IASS) fin 2009 – début 2010.
 - Premières formations de plongeurs en 2010.
 - Echéances intermédiaires à proposer par le pilote selon les besoins.
- Organisation :
 - Sponsor – Maîtrise d'Ouvrage : la CNPS représentée par son président. Budget spécifique alloué de 1000 €.
 - Maîtrise d'œuvre : le collège des INASS représenté par le pilote national du projets brevets.

Rappel de mon argumentaire page d'accueil web de juillet : (soulignés a posteriori)

Structurellement, notre cursus de formation actuel repose sur 2 niveaux : la prévention et la formation de plongeurs « autonomes » (une notion largement subjective). Revers de la médaille préventive, les plongeurs de la FFESSM informés de ou formés à la plongée souterraine et quelques clubs sont en attente d'une pratique organisée et encadrée, quitte à se tourner pour cela vers des organisations étrangères.

Nos modes de formation remontent quasiment à l'origine de la plongée souterraine, à l'époque où tout était à inventer et où les plongeurs étaient d'abord des explorateurs, les défricheurs d'un univers inconnu. Depuis bientôt 30 ans que je pratique cette activité rien n'a changé en France dans cette approche. Pourtant les frontières du monde souterrain noyé ont été repoussées très loin, les premières d'alors sont devenues des classiques, pourvu que leur visite soit agréable.

Certes les explorateurs sont aussi nombreux qu'avant mais le nombre des visiteurs en revanche a explosé.

C'est pourquoi le projet sur lequel la CNPS et ses instructeurs vont travailler dans les mois qui viennent consiste à élaborer des qualifications destinées aux plongeurs qui souhaitent visiter les classiques, en autonomie ou encadrés, et aux responsables de clubs qui attendent des garanties pour l'organisation de sorties de plongée souterraine. Ces qualifications seront compatibles avec les standards CMAS, mais pas forcément identiques en tous points.

La CNPS a aussi réaffirmé sa volonté de préserver la pratique exploratoire (l'équivalent du haut niveau des commissions sportives) et les futurs standards fédéraux en tiendront compte. Dans ce cadre, les plongeurs de la FFS seront entendus puisque le souhait de la CNPS est de tendre vers la complémentarité plutôt que vers la compétition avec nos collègues spéléos, ce que devrait favoriser la Commission Interfédérale de Plongée Souterraine dont le démarrage effectif semble se dessiner pour la rentrée 2008.

C'est un chantier ouvert qui s'appuiera aussi sur les divers échanges entre plongeurs, du moins ceux qui parviendront aux oreilles des décideurs, instructeurs et membres de la CNPS représentant les commissions régionales. Les échanges d'idées ont déjà débuté sur la liste plongee_souterraine@yahoogroupes.fr gageons qu'en élargissant le champ du dialogue au-delà des spécialistes de la plongée souterraine et des encadrants on puisse explorer des pistes intéressantes.

Synthèse des échanges liste plongee_souterraine et CIPS :

- Liste plongee_souterraine : début juillet, beaucoup de critiques négatives voire virulentes émanant principalement de plongeurs spéléos « profil FFS », peu d'interventions de plongeurs souterrains « profil FFESSM » généralement plutôt positifs.
 - Crainte de voir les brevets s'imposer à tous, y compris plongeurs FFS et explorateurs. Référence aux qualifications mélanges.
 - Reproche de non consultation des plongeurs avant la prise de décision.
 - Crainte de la course aux diplômes
 - Crainte de voir le nombre de plongeurs souterrains augmenter.
 - De toute façon, ça ne sert à rien

- Devrait intéresser les plongeurs.
 - Possibilités d'ouverture et de partage, contrairement à l'image actuelle de milieu confidentiel, portée peut-être par les notions d'autonomie et d'indépendance.

- CIPS (argumentation CNPS) :
 - La demande n'émane pas de la fédération.
 - La demande résulte des attentes des plongeurs qui souhaitent disposer de l'équivalence CMAS nécessaire dans de nombreux pays.
 - C'est aussi une attente exprimée par les responsables de clubs qui souhaitent savoir si leurs cadres et leurs plongeurs sont qualifiés pour plonger sous terre pour une question de responsabilité.
 - La présentation d'une qualification permettrait aux organisateurs de stages ou autres activités de positionner le plongeur souterrain dans un niveau plutôt que de se fier à sa seule auto-évaluation.
 - Les standards de la CMAS correspondent à la pratique d'une très large majorité de plongeurs souterrains de part le monde, y compris parmi certains licenciés de la FFESSM formés à la plongée souterraine par d'autres agences qui délivrent des diplômes.

- CIPS (argumentation FFS) :
 - La FFS a voté en AG en 2007 le refus des brevets de pratique. La FFS revendique l'adaptabilité et l'autonomie nécessaires dans les activités de pleine nature. La commission plongée souterraine d'une part et la réunion des 3 écoles (EFS, EFC et EFPS) d'autre part ont confirmé ce refus en 2007
 - Les standards CMAS ne correspondent ni à la formation actuelle en France, ni aux techniques utilisées couramment par ses fédérés.
 - La crainte que ces brevets deviennent un préalable à la pratique pour tous.
 - La délivrance d'un brevet attestant de la réussite d'un exercice précis à un jour J, ne garantit pas un niveau de pratique.